



RÉFORME HISTORIQUE NOUS Y SOMMES !

COMMUNIQUÉ :

Ça y est... ! Après des mois de travail acharné et d'âpres négociations, le Conseil d'État a validé la réforme historique portée par **FO Justice**, les textes sont parus au *Journal officiel du 30 décembre 2023*.

Voilà de quoi faire taire définitivement les membres de cet improbable et éphémère « bloc syndical ».

► **Souvenez-vous ce que nos détracteurs affirmaient il y a quelques jours à peine :**

- Que cette réforme ne serait pas appliquée au premier janvier :
⇒ **Ils vous ont menti** : c'est chose faite.
- Que les heures supplémentaires du CEA ne seraient plus payées :
⇒ **Ils vous ont menti** : elles seront bien payées.
- Que l'augmentation de l'ICP n'interviendrait qu'en avril :
⇒ **Ils vous ont menti** : elle le sera dès janvier (avec effet rétroactif au besoin).
- Que seuls les spécialistes pourraient devenir Brigadier-Chef ou Major dans la filière expertise :
⇒ **Ils vous ont menti** : tous les surveillants pourront devenir Brigadier-Chef et Major dans la filière expertise.

Aujourd'hui encore, alors que les textes encadrant cette réforme sont rendus publics et que chacun peut les consulter, la propagande de désinformation continue, par mauvaise foi, ou tout simplement par ignorance voire par bêtise.

- **Concernant le devenir des premiers surveillants :**
⇒ On entend tout et n'importe quoi. La vérité est pourtant simple, et comme **FO Justice** l'a toujours annoncé et promis, **TOUS les actuels premiers surveillants vont basculer automatiquement au grade de Major, à l'ancienneté, entre juillet 2024 et janvier 2026, y compris les lauréats du dernier concours ainsi que ceux du prochain.**
- **Concernant le retour de l'article 10 pour le corps de commandement :**
⇒ Ils vous affirment que tous les officiers seront soumis à l'article 10. **Là encore, ils vous mentent.** L'article 10 sera appliqué à la marge, en fonction des postes occupés.



- **Concernant le droit d'option pour les officiers de catégorie B :**

⇒ Il sera bien ouvert à tout le corps de commandement, mais il n'y a aucun intérêt pour les lieutenants/capitaines à le faire valoir, sauf s'ils partent en retraite avant juillet 2024.

Il peut, en revanche, y avoir un intérêt pour certains commandants, en fonction de leur âge, de leur échelon et de leurs perspectives de carrière.

À la différence du plan de requalification de la chaîne de commandement de l'Ufap-Unsa justice, à l'issue duquel certains officiers ont perdu de l'argent sur leur pension de retraite en passant CSP, **FO Justice a tout anticipé pour que ça ne soit pas possible avec NOTRE RÉFORME. Il leur suffit de bien se faire conseiller, les militants FO Justice sont à leur disposition.**

Chers collègues, chers camarades, si certains vous mentent encore aujourd'hui, l'Ufap-Unsa justice en tête, c'est soit par stratégie soit parce qu'ils n'ont toujours rien compris. Malheureusement, nous penchons pour la deuxième option... Nous en serions presque à regretter Jean-François FORGET.

Chers collègues, chers camarades, n'écoutez pas ces oiseaux de mauvais augure dont le discours n'est dicté que par l'ignorance et la frustration.

Rapprochez-vous de vos représentants Force Ouvrière qui sauront vous expliquer cette réforme !

FORCE & HONNEUR !

FO Justice – le 4 Janvier 2024

